

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Sous-direction du recrutement et de la mobilité

Bureau des recrutements par concours

**NOTICE EXPLICATIVE**  
**pour remplir le dossier d'inscription**  
**concours externe pour le recrutement**  
**d'inspecteurs du permis de conduire et de la**  
**sécurité routière**  
**Session 2012**

Date limite d'envoi des dossiers d'inscription : ..... le mercredi 9 novembre 2011  
*cachet de la poste faisant foi*

Date des épreuves écrites : .....le mardi 06 mars 2012

Dates des épreuves orales (sauf modifications) : .....du 21 avril au 25 avril 2012

## I- MODALITES D'INSCRIPTION

### Par téléinscription directe :

- sur intranet à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/> puis rubrique «Concours et examens».
- sur Internet à l'adresse : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, puis «concours et formations», rubrique «concours», lien «e-Recrutement»

La date de fin de saisie des inscriptions par Internet et Intranet est fixée au 09/11/2011 à minuit heure de Paris, date de clôture des inscriptions. Jusqu'à cette date, les candidats déjà inscrits par Internet ou Intranet peuvent modifier les données de leur dossier grâce à leur nom et à un code personnel qui leur est attribué lors de leur inscription par téléprocédure. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation qui s'effectue par Internet ou Intranet.

### Par envoi postal d'un dossier d'inscription :

- Téléchargé sur intranet à l'adresse : <http://intra.rh.sg.i2/> puis rubrique «Concours et examens».
- Téléchargé sur Internet à l'adresse : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, puis «concours et formations», rubrique «concours», lien «e-Recrutement»
- Obtenu sur demande par lettre ou visite auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires), de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ou du CVRH (Centre de valorisation des Ressources Humaines) du lieu de résidence du candidat.

Pour recevoir un dossier d'inscription par courrier, joindre impérativement à la demande, une enveloppe au format 22,9 x 32,4 libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie au tarif en vigueur pour une lettre de 200 grammes. A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.

**Le présent dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du 09/11/2011 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, et libellée de la façon suivante :**

*DDT / DREAL ou CVRH de votre choix [voir liste en annexe]  
Bureau des concours  
Concours externe IPCSR  
Adresse  
Code Postal VILLE*

#### **Avertissement**

*Tout dossier parvenant au bureau du recrutement :*

- dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 09/11/2011 (date de clôture des inscriptions),
- ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste,
- ou parvenant par courriel, télécopie ou tout autre mode d'envoi non postal,

**sera refusé**



## II- COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION:

### Rubrique n° 1: Identité

---

Écrivez en lettres majuscules.

Nom : il s'agit du nom de naissance.

Nom d'usage : il s'agit du nom utilisé habituellement.

### Rubrique n° 2: Coordonnées personnelles

---

En cas de changement de domicile après la remise du dossier d'inscription, vous devez impérativement en avvertir le service chargé de l'organisation du concours situé à l'adresse suivante:

*Ministère de l'écologie, du développement durable des transports et du logement  
Secrétariat général  
Direction des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement et de la mobilité  
Bureau des recrutements par concours (RM1)  
Concours externe pour le recrutement des inspecteurs du permis de conduire  
Tour Pascal B pièce 4-34  
92055 La Défense cedex  
ou DDT / DDTM ou CVRH de votre lieu d'inscription*

### Rubrique n°3: Conditions générales d'accès à un emploi public

---

◆ **Rappel du cadre légal:**

**Le statut général des agents publics titulaires de l'Etat:**

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

**Les textes relatifs aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique :**

Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation.

**Les textes applicables au concours pour le recrutement des inspectrices et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière:**

Décret n° 87-997 du 10 décembre 1987 modifié, relatif au statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

Arrêté d'organisation du 07 juin 2002 modifié.

◆ **Nationalité:**

**Vous devez posséder la nationalité française ou celle d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ou de l'Andorre, la Suisse ou Monaco.**

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française au plus tard à la date de la première épreuve écrite.

◆ **Situation militaire:**

Pour être nommé(e) fonctionnaire, il faut se trouver en situation régulière au regard du Code du service national pour les ressortissants français, et au regard des obligations de service national de l'Etat dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires.

◆ **Autres conditions exigées pour accéder à un emploi public :** (*La justification de ces conditions sera demandée ultérieurement.*)

- Jouir de ses droits civiques en France pour les ressortissants français, et dans l'Etat dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires ;
- avoir un casier judiciaire sans mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions pour les ressortissants français et les ressortissants communautaires (bulletin n° 2 pour les ressortissants français) ;
- présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction pour les ressortissants français et les ressortissants communautaires.

#### **Rubrique n° 4: Les conditions particulières**

---

□ **La condition de diplôme et / ou expérience professionnelle (décret n° 2007-196 du 13 février 2007)**

pour concourir, vous devez à la date du 6 mars 2012

- Être titulaire de l'un des diplômes ou d'un titre de formation français dont la liste figure ci-après,

*Liste des diplômes exigés:*

- *baccalauréat de l'enseignement du second degré ;*
  - *examens spéciaux d'entrée dans les universités et diplômes d'accès aux études universitaires ;*
  - *brevet d'aptitude à la formation de moniteurs ;*
  - *titre ou diplôme de niveau IV ou homologué au niveau IV et au-dessus ;*
  - *diplôme, titre de formation ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes ou titres requis ;*
  - *diplôme ou titre homologué, en application du décret du 9 janvier 1992 ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis ;*
  - *attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis ;*
- Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation de même niveau délivré par un Etat autre que la France, pour lequel vous demandez l'équivalence (**remplir et joindre à votre dossier l'imprimé figurant en annexe n° 1 du dossier d'inscription et les justificatifs exigés**).
  - Avoir une expérience professionnelle salariée ou non, exercée de façon continue ou non, (en France ou non) (*selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des emplois salariés d'entreprise - PCS ESE - 2003*)



- D'au moins 3 ans à temps plein (durée totale cumulée) relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès
- D'au moins 2 ans à temps plein (durée totale cumulée) relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès accompagnée d'un titre ou diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis (**remplir et joindre à votre dossier l'imprimé figurant en annexe n° 2 du dossier d'inscription et les justificatifs exigés**).

**Attention :** si vous vous inscrivez au titre d'une équivalence de diplôme ou d'une expérience professionnelle, votre dossier, accompagné des pièces justificatives nécessaires, devra être envoyé à l'adresse suivante :

Ministère de l'écologie, du développement durable des transports et du logement  
 Secrétariat général  
 Direction des ressources humaines  
 Sous-direction du recrutement et de la mobilité  
 Bureau des recrutements par concours (RM1)  
 Concours externe pour le recrutement des inspecteurs du permis de conduire  
 Tour Pascal B pièce 4-34  
 92055 La Défense cedex

**□ Vous êtes dispensé(e) des conditions de diplôme :**

- si vous êtes mère ou père d'au moins trois enfants que vous élevez ou avez effectivement élevé : vous devrez fournir les justificatifs nécessaires au **plus tard le 9 novembre 2011** (date de clôture des inscriptions) une photocopie du livret de famille ou une attestation sur l'honneur.
- si vous figurez sur la liste des sportifs ou sportives de haut niveau publiée l'année du concours par le ministère chargé de la jeunesse et des sports :

vous devrez fournir les justificatifs nécessaires au **plus tard le 9 novembre 2011** (date de clôture des inscriptions) une attestation délivrée par le ministère chargé des sports spécifiant l'inscription sur la liste ministérielle établie au titre de l'année civile précédant la session du concours ou copie de l'inscription sur cette liste.

## **Rubrique n° 5: Personnes handicapées**

**Vous ne pourrez bénéficier d'un aménagement d'épreuve** (installation dans une salle spéciale, temps de composition majoré d'un tiers, utilisation d'une machine à écrire ou assistance d'une secrétaire, etc ), **que si vous êtes reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.**

- Adressez vous à la commission des droits et de l'autonomie de votre département de résidence pour obtenir la reconnaissance de travailleur handicapé
- Adressez vous à un médecin agréé par l'administration, exerçant dans votre département de résidence muni du formulaire joint en annexe du dossier d'inscription pour obtenir le certificat médical attestant de la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé et déterminant les aménagements à prévoir (la liste des médecins agréés par l'administration est consultable auprès de la DDT/DREAL ou CVRH de votre lieu de résidence).



## Rubrique n° 6 : Centres d'examens

Indiquez obligatoirement le centre dans lequel vous souhaitez passer les épreuves écrites parmi la liste suivante:

Sigle	Dept	Centre d'examen	Adresse
DDT	02A	AJACCIO	Terre plein de la gare BP 408 - 20302 AJACCIO cedex
DREAL	14	CAEN	DREAL Basse Normandie, 10 boulevard Général Vanier BP 60040 - 14006 CAEN Cedex
DREAL	25	BESANCON	DREAL Franche-Comté - 17 E,rue Alain Savary BP 1269 - 25005 Besançon cedex
DREAL	31	MIDI-PYRENNES	Cité administrative 2 Bd Armand-Duportal BP 80002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
DDT	33	BORDEAUX	Rue Jules FERRY Cité administrative Bureau des examens et concours BP90 33090 BORDEAUX cedex
DDT	36	CHATEAUROUX	D.D.T. 36 Cité Administrative Bd George Sand BP 615 36020 CHATEAUROUX
DDT	44	NANTES	10 bd Gaston Serpette BP 53606 44036 NANTES cedex 1
DREAL	51	CHAMPAGNE- ARDENNE	40 bd Anatole France 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex
DDT	58	NEVERS	2 rue des patis BP 69 58020 NEVERS cedex
CVRH	62	ARRAS	100 avenue Winston CHURCHILL BP 907 62022 ARRAS
CVRH	63	CLERMONT FERRAND	ZI du Brézet 45 rue Jules VERNE 63051 CLERMONT FERRAND
CVRH	75	PARIS	2, rue Alfred Fouillée 75013 PARIS
CVRH	76	ROUEN	Chemin de la poudriere BP 124 76122 LE GRAND QUEVILLY cedex
DEAL	971	POINTE-A-PITRE - GUADELOUPE	Pointe Fouillole 97110 POINTE A PITRE
DEAL	972	SCHOELCHER - MARTINIQUE	BP 7212 Pointe de Jaham 97274 SCHOELCHER cedex
DEAL	973	CAYENNE - GUYANE	Rue du vieux port BP 6003 97306 CAYENNE cedex
DEAL	974	ST-DENIS - LA REUNION	2 rue juliette Dodu 97706 St-DENIS messag cedex9
DEAL	975	SAINT PIERRE	Boulevard Constant Colmay, BP 4217 97500 SAINT PIERRE
DEAL	976	MAMOUDZOU	MAMOUDZOU BP 109 97600 MAYOTTE

### III- COMPLEMENTS D'INFORMATION:

#### ■ Avertissement:

- Textes relatifs aux cas de fraudes réalisées lors de l'inscription à un concours de la fonction publique:

*Sur les déclarations mensongères en vue d'obtenir un avantage indu - article 441-6 du code pénal :* « ... est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende... ».

*Sur la production, la falsification et l'usage de faux documents- article 441-7 du code pénal:* « ... est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ... » ; **article 313-1 du code pénal:** «... L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ...».

*Sur la falsification de l'état civil - article 433-19 du code pénal:* « Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros ... »

*Sur l'usage de pièces fausses pour obtenir son inscription - loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics :* « ...condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9000 € ou à l'une de ces peines seulement .. »

- Autres conséquences d'une fraude ou d'une falsification:

Lorsque l'administration se rend compte postérieurement à l'instruction du dossier de l'utilisateur, que celui-ci a obtenu un avantage, un service, une dispense fondé sur un faux, un document falsifié ou une déclaration de domicile inexacte, elle peut annuler le bénéfice de l'avantage accordé. Il est rappelé que les décisions administratives obtenues par fraude ne sont pas créatrices de droit.

#### ■ La vérification des conditions d'inscription :

Selon les dispositions de l'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la vérification des conditions requises pour concourir doit intervenir au plus tard, à la date de nomination.

**ATTENTION :** La vérification des conditions d'inscription, au titre de la session 2012 du concours IPCSR, interviendra après les résultats d'admissibilité et ne sera effectuée qu'à l'égard des candidats déclarés admissibles.

Dès lors, la convocation aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription. Si il s'avère, lors du contrôle des pièces, que vous ne remplissez pas les conditions requises pour faire acte de candidature, vous ne pourrez ni figurer ni être maintenu sur les listes d'admissibilité ou d'admission, ni être nommé en qualité de stagiaire.



#### IV- ENGAGEMENT:

Vous devez impérativement dater et signer votre dossier d'inscription pour qu'il soit valable.

#### V - ENVOI DU DOSSIER:

Une fois rempli, insérez votre dossier complété le cas échéant des pièces justificatives, dans une enveloppe destinée à l'envoi par voie postale.

#### VI - CONVOCATION AUX EPREUVES:

Les convocations aux épreuves écrites seront adressées à chaque candidat(e) 15 jours au plus tard avant la date des épreuves. Passé ce délai, il appartient à chaque candidat(e) de prendre contact avec le bureau du recrutement et des concours ATET4 (voir adresse et numéro de téléphone ci dessous) pour vérifier s'il figure bien sur la liste des candidat(e)s admis(es) à prendre part aux épreuves.

*Ministère de l'écologie, du développement durable des transports et du logement  
Secrétariat général  
Direction des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement et de la mobilité  
Bureau des recrutements par concours (RM1)  
Concours externe pour le recrutement des inspecteurs du permis de conduire  
Tour Pascal B pièce 4-34  
92055 La Défense cedex  
tel: 01 40 81 75 25*

#### VII - ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (loi n° 79-587 du 11 juillet 1979):

Les candidat(e)s ayant participé aux épreuves écrites peuvent demander une reproduction de leurs copies **(joindre une grande enveloppe, libellée à vos noms et adresse et affranchie au tarif lettre en vigueur jusqu'à 200 gr)**. Attention : les copies ne pourront être envoyées aux candidats en ayant fait la demande qu'à l'issue du concours visé.

Aucune annotation des correcteurs ne figure sur les copies. Selon la jurisprudence du Conseil d'État, le jury dispose d'un pouvoir souverain d'appréciation ; il n'est pas tenu de motiver ses délibérations, ni les notes qu'il attribue (Conseil d'État, 30 décembre 1998, arrêt « Chappuis »). Le bureau du recrutement n'est donc pas en mesure de répondre aux demandes de communication des appréciations du jury.

**Chacun(e) des candidat(e)s aura connaissance de ses notes après la proclamation des résultats définitifs, sans avoir à en faire la demande.**

Les rapports du jury et les annales du concours externe pour le recrutement des inspecteurs du permis de conduire peuvent être consultés sur le site Internet du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, (<http://www.developpement-durable.gouv.fr>, puis «concours et formations», rubrique «concours», lien «e-Recrutement» , puis rubrique «annales et rapports de jury») ainsi qu'à la DDT/DREAL ou au CVRH du lieu de résidence.



Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Notice explicative pour remplir le dossier d'inscription du concours externe IPCSR

page 8/8